

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

.....

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

.....

du lundi 24 octobre 2022 au samedi 26 novembre 2022
à la mairie de Cerny

.....

Par arrêté du maire n°2022 / II / 123 – 2.2 du 22 septembre 2022, une enquête publique est ouverte du lundi 24 octobre 2022 au samedi 26 novembre 2022 sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation d'un projet de construction de 25 logements locatifs sociaux et de 315 m² d'habitat inclusif.

Dossiers et registres

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, y compris l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France, le compte rendu de l'évaluation conjointe des personnes publiques associées, les avis des autorités compétentes et des personnes publiques associées et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la mairie, 8 rue Degommier aux horaires habituels d'ouverture au public ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Cerny par courrier postal ou par voie électronique (enquetepublique2022@cerny.fr).

Par décision N°MRAe DKIF-2022-035 du 07/04/2022, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France soumet le projet à évaluation environnementale.

Permanences du commissaire-enquêteur

Par une décision du 7 septembre 2022 du Tribunal administratif de Versailles, Monsieur Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public en mairie de Cerny le :

Lundi 24 octobre de 13h30 à 18h00
Mardi 8 novembre de 13h30 à 18h00
Samedi 19 novembre de 9h00 à 12h00
Samedi 26 novembre de 9h00 à 12h00

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours de ces permanences. Elles seront également accessibles, au fur et à mesure de leur mise à disposition, sur le site internet de la ville www.cerny.fr.

Décision et conclusions de l'enquête

Au terme de l'enquête, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation du projet sus-décrit.

Le rapport du commissaire-enquêteur, réalisé conformément aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du Code de l'environnement, et ses conclusions seront consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune www.cerny.fr.

Le Maire, Marie-Claire CHAMBARET



Ville de Cerny Essonne

Annexe 6

✉ 8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 mairie@cerny.fr

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique relatif à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Je soussignée Marie-Claire CHAMBARET, Maire de la Commune de CERNY,
Certifie avoir fait afficher sur le territoire communal, conformément à l'article R.123-11 du Code de l'environnement, l'avis d'enquête publique relatif à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, à compter du 7 OCTOBRE 2022 et pendant toute la durée de l'enquête publique,

Pour faire et valoir ce que de droit.




Le 9 décembre 2022
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny